

Thomas D'JOURNO
SELARL PROVANSAL AVOCATS ASSOCIES
43/45, rue Breteuil - 13006 MARSEILLE
Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@provansal.eu

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR LIQUIDATION JUDICIAIRE
EN UN SEUL LOT DE VENTE**

DE DEUX APPARTEMENTS REUNIS ET D'UN PLACARD
dépendant d'un ensemble immobilier sis à **MARSEILLE (13006)**,
158, rue Breteuil, cadastré section 828 E n° 218,
quartier Vauban pour 1 a 49 ca.

MISE A PRIX :
CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €)
Avec faculté de baisse du quart puis de moitié en cas de carence d'enchères.

VISITE LE LUNDI 30 AOUT 2021 de 9H00 à 10H30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE JEUDI 9 SEPTEMBRE 2021 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
au Palais de Justice, Salle Borély – rez-de-chaussée – Palais Monthyon,
Place Monthyon – 13006 MARSEILLE

DESIGNATION
DES BIENS MIS EN VENTE :

D'après le titre de propriété :

Dans un ensemble immobilier situé à
MARSEILLE (13006), 158, rue Breteuil,

quartier Vauban, en façade sur la rue Breteuil,
élevé de 5 étages sur rez-de-chaussée,
avec sur l'arrière une cour dans laquelle
sont édifiées diverses dépendances,
Cadastré section 828 E, n°218, lieudit
Quartier Vauban pour 1 a 49 ca,

Le lot numéro TROIS (3) :

Un placard situé au rez-de-jardin de l'immeuble, figurant sous teinte rose sur le plan qui est demeuré annexé au règlement de copropriété ci-après visé,

Et les 2/1.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales.

Le lot numéro VINGT-SIX (26) :

Un appartement situé au premier étage face, côté cour, composé d'une cuisine, une salle de bains et un WC,

Et les 55/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 56/1.000èmes des parties communes des constructions de l'immeuble.

Le lot numéro VINGT-SEPT (27) :

Un appartement situé au premier étage, côté cour, composé d'une cuisine, une salle de bains et un WC,

Et les 25/1.000èmes des parties communes générales de l'immeuble,

Et les 25/1.000èmes des parties communes des constructions de l'immeuble.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un état descriptif de division et règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Me COQUARD, alors Notaire à Marseille le 30 juin 1994 dont une expédition a été publiée au deuxième bureau des hypothèques de Marseille le 28 juillet 1994

volume 1994 P n°3841.

D'après le procès-verbal de description :

Maître Franck MASCRET, Huissier de Justice associé à Marseille, a établi le 4 décembre 2019 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que le bien poursuivi est situé 158, rue Breteuil à MARSEILLE (13006).

Les deux appartements ont été réunis mais sont pourtant toujours accessibles par une porte individuelle depuis le palier.

L'appartement se compose d'une entrée distribuant : un séjour cuisine, une chambre, une pièce noire et une pièce d'eau avec WC.

Le placard est situé sous la montée d'escalier.

Les lieux sont loués moyennant un loyer mensuel de 700 euros suivant bail du 2 février 2018.

Le syndic de la copropriété est le cabinet LAUGIER FINE : 133, rue de Rome, 13006 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage des lieux établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de **37,11 m²**.

**La présente vente est poursuivie A LA
REQUETE DE :**

Maître Simon LAURE, Mandataire
Judiciaire à la sauvegarde, au redressement
et à la liquidation des entreprises domicilié
en son étude au 16, boulevard Notre-Dame,
Le Grand Sud, 13006 MARSEILLE,

Agissant en qualité de liquidateur de la
société dénommée SCI A.C. DIAM inscrite
au RCS de Marseille sous le n° 518 273 065
dont le siège social est 50, avenue des
Caillols, Le Vallon des Sources, 13012
MARSEILLE prise en la personne de son
gérant Monsieur Alexandre BIAMONTI
demeurant 50, avenue des Caillols – Le
Vallon des Sources, 13012 MARSEILLE,

A ces fonctions nommé par Jugement du
Tribunal Judiciaire de Marseille du 9 juin
2020 (liquidation judiciaire), spécialement
autorisé par ordonnance du Juge Commissaire
du 15 décembre 2020 ordonnant la vente
aux enchères publiques des biens et droits
immobiliers, publiée au 2ème bureau du
service de Publicité Foncière de Marseille le
4 février 2021 en marge du commandement
de payer valant saisie signifié le 13 novembre
2019 par Me MASCRET, Huissiers de Justice
associés à Marseille, et publié le 13 décembre
2019 volume 2019 S n° 44,

Ayant pour Avocat **Maître Thomas
D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la
**SELARL PROVANSAL AVOCATS
ASSOCIES.**

**Les enchères sont recevables
uniquement** si elles sont portées par un
Avocat inscrit au Barreau de MARSEILLE
qui devra détenir un chèque de banque
représentant 10 % du montant de la mise à
prix avec un minimum de 3.000 euros établi
à l'ordre de Maître Simon LAURE.

RENSEIGNEMENTS :

**Pour de plus amples renseignements,
consulter le cahier des conditions de
vente :**

- Sur le site internet
<http://www.provansal.eu> du Cabinet
de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au
Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Maître
Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau
de Marseille, 43/45, rue Breteuil,
13006 MARSEILLE – Tél. : 04.13.24.13.63
– **f.hoffmann@provansal.eu**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de
Marseille, Palais Monthyon – Place Monthyon
– 13006 MARSEILLE, au rez-de-chaussée à
l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à
11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille le 20 juillet 2021

Me Thomas D'JOURNO
Avocat